



**AUGUSTIN DE ROMANET**  
SUR LE DÉPART,  
LE PDG DU GROUPE  
ADP DÉFEND  
SON BILAN

Page 22



**BOUALEM SANSAL**  
Mobilisation générale  
pour la libération  
de l'écrivain  
franco-algérien

Page 33



**Tim Robbins**  
L'acteur,  
star de la série  
Silo, se confie  
au JDD

Page 37

**RUSSIE-UKRAINE AVEC LES DRONISTES, NOUVEAUX MAÎTRES DE LA GUERRE**

Pages 18-19

# Le Journal du Dimanche



**ÉDUCATION SEXUELLE À L'ÉCOLE**

## Les enfants en danger?



**► ENQUÊTE**  
L'offensive  
idéologique sur les  
programmes

**► LANCEURS  
D'ALERTE**  
Sophie Audugé,  
Maurice Berger,  
Carine Chaix,  
Pascale Morinière:  
ceux qui se battent

**► ANNE GENETET**  
Les réponses de  
la ministre  
de l'Éducation  
nationale



M 00831 - 4063 - F - 2,90 €

## L'événement

## SEXUALITÉ À L'ÉCOLE

# Jusqu'où ira le nouveau programme ?

**PUBLICATION** Le nouveau programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle devrait être officiellement publié dans le courant du mois de décembre

**DÉRIVES** Plusieurs parents, associations et spécialistes s'inquiètent de contenus inappropriés au rythme de développement des enfants et des adolescents

Associations agréées par  
**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**



Associations agréées par  
**LES RECTORATS**



Le processus d'agrément des associations intervenant en milieu scolaire s'appuie sur des critères tels que la transparence financière et le respect des valeurs de l'enseignement public. Après examen par un Conseil académique (CAA/CEP), la décision de l'agrément revient au recteur, lequel n'a pas à motiver sa réponse. Pour un agrément national, la décision finale appartient au ministre de l'Éducation nationale. L'absence de suivi uniforme complique l'évaluation des actions menées par les associations après leur agrément. Avec des bilans irréguliers et un contrôle externe quasi inexistant, il est difficile de repérer d'éventuels écarts, laissant planer une certaine opacité sur la qualité des interventions auprès des élèves. ●É.C.

**N**os enfants vont-ils apprendre dès la maternelle à nommer leurs parties intimes, analyser les stéréotypes de genre dans des albums et « identifier les différentes formes de cadre familial : hétéroparental, monoparental, homoparental... » ? Vont-ils, dès le primaire, apprendre à « repérer des discriminations issues de stéréotypes de genre », les changements de leur corps à la puberté, et « qu'il existe des personnes intersexes » ? Au collège, seront-ils amenés à « différencier sexe, genre, orientation sexuelle » et, au lycée, à « reconnaître la diversité humaine dans son ensemble, en considérant la variété des orientations sexuelles et des identités de genre » ?

Ces interrogations suscitent l'inquiétude de nombreux parents et spécialistes de la petite enfance, alors que le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars), dont le JDD a récemment consulté la version avancée, est en cours de finalisation par le ministère de l'Éducation nationale. « Sur un plan idéologique, on a franchi un cran par rapport au projet de programme rédigé par le Conseil supérieur des programmes en mars dernier », réagissait la semaine dernière dans nos colonnes Ludovine de La Rochère, présidente du Syndicat de la famille. Ce mercredi, Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, s'est voulue rassurante, nous confiant qu'elle avait amendé le texte d'où proviennent les extraits cités plus haut, et que des consultations supplémentaires étaient organisées ces jours-ci. Initialement prévu pour être soumis au Conseil supérieur de l'éducation le 5 décembre, ce programme, destiné à entrer en vigueur en septembre 2025, a vu son examen reporté en raison d'un appel à la grève nationale. La ministre a indiqué qu'il serait finalement dévoilé « courant décembre », en soulignant l'importance d'un processus « volontairement long pour garantir un débat approfondi ».

Depuis l'instauration en 2001 de la loi Aubry imposant trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, ces enseignements suscitent des tensions croissantes entre associations, syndicats et le ministère de l'Éducation nationale. En l'absence de programme officiel, leur mise en œuvre s'appuyait sur des circulaires, notamment celle de 2018, dite « circulaire Blanquer », qui précisait qu'ils devaient avoir lieu « dans le plus grand respect des consciences », qu'ils devaient être « pleinement adaptés à l'âge des enfants », « sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire » et « portés à la connaissance des parents d'élèves lors de la réunion de rentrée ». Force est de constater que cela n'a pas toujours été le cas, comme le montrent certains témoignages

recueillis par les associations SOS Éducation ou les Mamans louves (voir encadré).

En cause : des supports élaborés par des associations militantes ou reposant sur « les standards européens d'éducation à la sexualité » selon lesquels on doit parler de sexualité à l'enfant avant qu'il (se) pose des questions à ce sujet, « dès le plus jeune âge ». Ces standards s'appuient eux-mêmes sur des textes de l'OMS à l'origine desquels se trouvent les travaux d'Alfred Kinsey, qui a notamment mené des recherches destinées à prouver que les nourrissons avaient des orgasmes si on les stimulait...

« L'évolution de l'éducation à la sexualité à l'école révèle une dérive marquante, entame Inès Pélissier de Rausas, docteur en philosophie, auteur de *Parlons d'amour à nos enfants* (Artège). Dans les années 1970, elle se limitait aux mécanismes biologiques de la reproduction. Mais à partir des années 1980, avec l'explosion du sida, l'approche a changé : sous prétexte de prévention, des supports parfois explicites ont émergé, banalisant et décrivant diverses pratiques sexuelles justifiées par l'usage du préservatif. La sexualité, autrefois ancrée dans son contexte biologique, s'est progressivement éloignée du réel pour se centrer sur la vie sexuelle et les pratiques. Ce glissement a amplifié les dérives, légitimant toutes formes de pratiques sous le seul critère du consentement, parfois proche d'un discours sur la marchandisation du corps et la prostitution. »

Les pédopsychiatres Maurice Berger (lire page suivante) et Christian Flavigny, ainsi que d'autres spécialistes, alertent depuis des années sur l'importance de respecter le rythme de maturation des enfants et des adolescents dans l'éducation à la sexualité. Ils insistent sur la nécessité d'une implication accrue des parents et sur l'élaboration de contenus adaptés à l'âge et à la maturité afin d'éviter toute exposition prématurée à des notions inappropriées.

Dans une lettre adressée ces jours-ci au Premier ministre et à la ministre de l'Éducation nationale, Sophie Audugé, présidente de SOS Éducation (lire page 5), exprime des inquiétudes largement partagées : « La version de l'Evars 2025 actuellement en circulation institutionnalise la culture woke et la pensée queer au cœur de l'éducation. Cela aura un effet dévastateur sur la construction identitaire de nos jeunes et sur la place de la science dans notre système éducatif. » D'autres, comme le Temps de l'enfance (lire page 4) ou les AFC (lire page 5), réclament une prise en compte réelle des parents, la promesse de garde-fous clairs, voire l'annulation de cette publication.

L'enjeu est de taille car, une fois adopté, le programme aura un caractère obligatoire. ●

ÉLISABETH CAILLEMER

# L'événement



VINCENT LECOMTE/GAMMA-RAPHO

## DES ENFANTS TRAUMATISÉS

En classe de CM1, Théo a eu un cours d'« éducation à la pudeur » au cours duquel il a appris « comment se masturber, l'éjaculation, les rapports sexuels par l'anus et le vagin, qu'il pouvait aimer les garçons ou devenir une fille ». Le garçon de 9 ans a raconté à sa mère que, lorsqu'il avait tenté, avec ses camarades de se boucher les oreilles pour ne pas écouter, l'enseignante les avait menacés de les envoyer chez le directeur.

L'histoire est relatée dans *L'Éducation sexuelle à l'école* de Sophie Audugé et Maurice Berger. Dans un collège public du Cantal, une infirmière scolaire a demandé aux élèves de prendre une feuille et de répondre individuellement :

« Comment un garçon peut-il procurer du plaisir à une fille et comment une fille peut-elle procurer du plaisir à un garçon ? » Les élèves ont suivi la consigne. Puis l'intervenante a demandé à chacun de lire ses réponses devant la classe. Quelques réactions recueillies : « L'infirmière vient de nous parler de choses dégoûtantes, j'ai entendu des choses que je n'imaginais même pas » ; « Je ne veux plus que ces cours aient lieu, c'est horrible comme sensation » ; « Certains riaient en écoutant ce que j'avais écrit, je me suis senti trop gêné, même l'infirmière souriait. »

Milan, en CM2, est sorti de l'école en état de choc. Comme il refusait

d'en expliquer la raison à sa mère, celle-ci lui a donné une feuille et un crayon. Sur le papier qu'il a tendu en retour à sa mère, il avait écrit « fellation, clitoris, film porno ».

Au cours du rendez-vous pris avec la directrice de l'école et l'institutrice, la mère de famille a appris qu'une séance d'éducation à la sexualité avait eu lieu ce jour-là. « Aucun parent n'avait été prévenu, s'indignait-elle. La directrice et la maîtresse ont commencé par me dire que mon fils avait dû mal comprendre, puis la maîtresse s'est finalement défendue en disant que tous ces mots avaient été prononcés par d'autres enfants de la classe. » ■ É. C.

## DES CONTENUS INAPPROPRIÉS CONSTATÉS PAR HUISSIER

« La fellation est aussi appelée "pipe", on parle aussi de "sucrer". C'est le fait d'embrasser ou lécher le pénis. Le gland est très sensible, mais tu peux aussi embrasser/lécher tout le pénis ou les testicules [...] L'anilingus, c'est embrasser ou lécher l'anus de son/sa partenaire avec la langue, les lèvres. L'anus est une zone érogène très sensible, quel que soit son sexe. » (site onsexprime.fr)

Le 19 septembre, le Syndicat de la famille a fait constater par huissier la présence de contenus controversés – manuels scolaires et sites internet – recommandés dès 11 ans par les ministères de l'Éducation nationale, des Familles et de la Santé. Cette démarche visait à rendre les faits irréfutables face aux accusations de désinformation qui avaient suivi de précédents signalements.

Ludovine de La Rochère, présidente du syndicat, a ainsi dénoncé des contenus choquants, inadaptés à l'âge des élèves, empreints de militantisme idéologique, non conformes à la circulaire de la mission éducative de l'école. Parmi les passages relevés figurent des incitations à questionner l'identité sexuelle, la banalisation des transitions de genre et des références à des sujets intimes jugés inappropriés, tels que la pornographie, le chemsex ou les relations multiples. Ce constat d'huissier a notamment été envoyé au ministère de l'Éducation nationale. ■ É. C.

## Programme et idéologie du genre LE FLOU AU SOMMET

L'idéologie du genre figurera-t-elle dans le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) ?

« Non, ce n'est absolument pas présent dans ce programme », a déclaré avec assurance Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, au micro de Sonia Mabrouk sur Europe 1, le 19 novembre. Une affirmation qui n'a pas manqué d'étonner, tant elle semble en décalage avec la version du programme que le JDD a pu consulter la semaine précédente et contenant de multiples références explicites ou implicites à cette thématique. Parmi elles, des notions telles que la lutte contre les stéréotypes de genre, les inégalités liées au genre et une vingtaine d'occurrences du terme « identité de genre ».

À titre d'exemple, dans les cours de cinquième, les élèves sont invités à « reconnaître et respecter la diversité des corps (morphologie, apparence, etc.), des sexes, des genres, des identités de genre, des orientations sexuelles » et, plus loin, à « prendre conscience que l'identité de genre d'une personne peut ne pas correspondre à son sexe biologique ».

Face à cette dissonance, le JDD a directement interrogé la ministre en lui soumettant les passages concernés. Anne Genetet a expliqué que la version consultée avait été amendée sous sa supervision, affirmant que le texte final serait dépourvu de « théorie du genre ». Déclaration qu'elle n'a cependant pas souhaité confirmer clairement par écrit. ■ É. C.

## « Est-on dans un processus totalitaire ? »

**TRIBUNE** Maurice Berger est pédopsychiatre, ancien professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'université Lyon-II et coauteur de « L'Éducation sexuelle à l'école » (Artège)

La partie du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) consacrée à la sexualité est inadaptée car construite sur un refus constant de prendre en compte les connaissances des cliniciens spécialistes du développement de l'enfant, pédopsychiatres et psychologues. L'Evars finlandais, au contraire, repose sur les besoins et vécus émotionnels de l'enfant en suivant les étapes de son développement affectif.

En France, ce programme d'adultes ne part pas de ces besoins : le droit à l'enfance, d'être un enfant avec son vocabulaire, « zizi, zézette » et autres, ses théories, ses rêveries. Les cliniciens savent qu'en ce qui concerne la sexualité – et la mort –, on ne précède pas l'enfant, on attend ses questions, et s'il expose des théories qui ne correspondent pas à la réalité, on attend qu'il les remette lui-même en doute. L'enfant a besoin, oui, besoin d'inventer, de créer lui-même des

théories sur les grandes énigmes de la vie, la conception, la naissance, l'attirance entre adultes. Nous savons que c'est une des principales sources de la curiosité et de la créativité. Et les informations données avant que l'enfant ne se soit formulé ces questions ont une dimension traumatique d'effraction qui produit de la sidération, avec des enfants qui se bouchent les oreilles, les yeux, parlent de dégoût, ne veulent plus retourner à ces « séances », dorment mal ; ou suscitent une excitation sans issue et une envie de connaître le plaisir le plus tôt possible au lieu que la curiosité aille vers les apprentissages.

Le programme français repose sur une énorme hypocrisie et prend les parents pour des idiots en indiquant qu'il n'y a plus d'éducation spécifique à la sexualité avant le secondaire... et en ne changeant rien du programme initial.

Expliquer les différences anatomiques entre filles et garçons avant 4 ans ; décrire en CM1 les changements du corps liés à la puberté et à la reproduction, donc l'érection, la pénétration, l'éjaculation, n'aurait rien de sexuel ? Parler des « familles hétéro et homoparentales, etc. » avant 4 ans amènera forcément des questions sur l'acte sexuel ; c'est aussi une attaque des processus d'identification des enfants à leur père et à leur mère dans une période où ils sont influençables, les LGBT le savent.

Surtout, aucune étude avec une méthodologie sérieuse ne prouve l'utilité et l'efficacité de ce programme en dehors de la prévention des risques à l'adolescence.

Parmi les besoins, un enfant doit entendre nommer des interdits clairs, mais à la place du mot « interdit », on parle dès 4 ans de « consentement ». Comment un enfant si petit peut-il se protéger d'une agression avec un tel terme ?

Imaginer que la théorie du genre sera exclue du programme est un leurre. Les tenants de cette idéologie sont pris dans des croyances telles que l'infiltration sera inévitable. En secondaire, une brochure avec le logo de l'Académie de Normandie explique que « les règles concernent en majorité les femmes, les garçons n'ont pas de règles sauf certains garçons transgenres ». La discussion qui suivra portera forcément sur l'idée d'être né dans le mauvais corps et que la transidentité peut être une solution à l'angoisse de certains jeunes.

Quel organisme de contrôle est prévu pour les dérives qui se produiront inévitablement sur le contenu des séances et des livres disponibles comme celui, conseillé à partir de 3 ans, qui décrit le changement de genre d'une fillette ? Quand des parents signalent des dérives, il n'en est pas tenu compte. La famille est exclue, est-on dans un processus totalitaire ? ■

# L'événement

## ÉCOLE

# « Est-ce que la parole des enfants ne vaut rien ? »

**TRIBUNE** Sophie Audugé, directrice de SOS Éducation, coauteur de « L'Éducation sexuelle à l'école », a été mise en cause par « Complément d'enquête »

**L**e dernier « Complément d'enquête » pointait les « contestations d'enseignement » dans l'Éducation nationale, notamment à propos des cours d'éducation à la sexualité. La journaliste tendait entre autre son micro à une infirmière scolaire dont le cours donné dans l'école des Ovides, à Saint-Étienne, a fait grand bruit. Rembobinons. En janvier 2023, un cours d'éducation à la sexualité est donné à des CM2 par cette infirmière scolaire. Les enfants rapportent les termes entendus comme « sucer » ou « le sexe dans les fesses ». Plusieurs parents s'alarment, contactent les collectifs Parents en colère, les Mamans louves puis SOS Éducation, et nous donnent un mandat pour les représenter : ils veulent interpeller le ministre de l'Éducation nationale.

Le 3 avril 2023, nous adressons donc un courrier à Pap Ndiaye. C'est notre première action d'alerte. Nous joignons un exposé précis des faits. Notre démarche : informer le ministre et lui demander une enquête interne pour faire la transparence sur l'affaire. Et, si les faits sont avérés, présenter des excuses aux enfants et aux parents ; et rappeler le cadre aux intervenants : pas de termes sexuels en primaire. Interrogé dans le documentaire sur notre courrier, Pap Ndiaye, visiblement mal à



l'aise, admet : « Il est probable qu'ils ont écrit, mais j'avais mieux à faire [...] que de lire leur prose fétide. »

Ces propos sont d'un mépris inouï. Était-il le ministre à intérêt variable ? Chaque courrier a été transmis par voie postale, doublé par mail. Ce courrier a donc été lu. Le contenu était explicite sur les risques pour les enfants confrontés à de tels propos. Il aurait été simple de répondre : « Nous nous rapprochons de l'établissement pour nous assurer que le nécessaire a été fait et que les

enfants vont bien. » Cette attitude est-elle guidée par le « pas de vagues » avant tout ? Est-ce que la parole des enfants ne vaut rien ? Mais alors, la promesse d'une nation tout entière engagée dans la lutte contre les abus sexuels, « Je te crois, je te protège », serait valable partout sauf dans l'enceinte de l'école... Ou est-ce par idéologie ?

Pap Ndiaye était pour l'éducation à la sexualité, il en avait fait sa priorité pour l'École. Dans son agenda politique, une telle affaire faisait tâche. Le traitement partisan de « Complément d'enquête » saute aux yeux. Pour l'infirmière, il est facile de se dédouaner plus d'un an et demi plus tard, mais à l'époque, un article du *Progrès* citait le rectorat qui « admet[tait] une erreur d'appréciation ». Sur les dérives des cours d'éducation à la sexualité, trois autres courriers suivront, dont le dernier à Gabriel Attal. Même silence. Il est urgent que les parents et les intervenants se forment à ce qu'il est possible de dire ou pas, de laisser dire ou non dans ces cours, au risque de faire plus de mal que de bien. Nous venons d'interpeller le Premier ministre sur les futurs programmes prévus dès l'âge de 3 ans ! Dans le documentaire, les trois ministres présents – Pap Ndiaye, Najat Vallaud-Belkacem et Aurore Bergé – ont tous soutenu l'infirmière et aucun n'a eu de mot pour les enfants. C'est là notre différence profonde. Nous, ce sont les enfants qu'il nous importe de protéger ! ●

## INFIRMIÈRE SEULEMENT ?

L'émission « Complément d'enquête », diffusée par France 2, prend son rôle très au sérieux pour rétablir la vérité et débusquer tout ce qui semble trouble. Tout ? Pas tout à fait. Certaines informations passent manifestement à travers le tamis de ces enquêteurs. Prenons l'exemple de l'infirmière courage, filmée interloquée qu'on la soupçonne d'avoir dépassé les cadres de la légalité, ou que des parents s'inquiètent de ce que leurs enfants ont pu entendre pendant son intervention. Elle fond même en larmes à l'écran, à l'idée qu'on la taxe de partisane. Cette infirmière a pourtant une vie bien remplie : élue très active de « Saint-Étienne Demain » – une subtile alliance entre PS, LFI, PCF et EELV –, elle ne fait pas mystère, sur son profil Facebook, de sa sympathie pour une association locale transgenre avec laquelle elle s'est notamment enthousiasmée d'avoir passé une « très belle soirée ». Des engagements que les journalistes n'ont pas jugé utile de transmettre aux téléspectateurs et qu'ils se sont bien gardés de qualifier, alors qu'ils n'ont pas hésité à présenter SOS Éducation comme une association affreusement « conservatrice ». ● A. F.

# « Les cours doivent avoir pour seul but de protéger les enfants »

**GARDE-FOUS** Carine Chaix, présidente de l'association Le Temps de l'enfance\*, demande au gouvernement des garanties de protection de l'enfance

**Notre association vient de solliciter le gouvernement, par lettre d'avocat, afin qu'il mette en place des garde-fous dans le déploiement de l'enseignement sexuel à l'école. Que réclamez-vous ?**

Dans l'enceinte scolaire, des écoliers sont aujourd'hui choqués par des propos inadaptés ou des images à caractère sexuel lors de ces cours. Nous demandons que des garanties soient posées pour les protéger. Il est d'abord impératif de sortir les élèves de maternelle, primaire et sixième du champ de l'obligation légale de ces cours. La loi instaurée par Jack Lang en 2001 a produit tant

**Les traumatismes psychiques se créent en une fraction de seconde**

d'effets délétères qu'il est maintenant urgent de la modifier ou, à minima, de revoir ses modalités d'application. Nous demandons que des limites claires sur les contenus et les supports pédagogiques soient posées et qu'une formation obligatoire sur ces

## INTERVIEW



sujets sensibles et sur les stades de développement psychique des enfants soit dispensée aux enseignants. Le rôle de premier éducateur des familles doit, par ailleurs, être respecté, par une information préalable sur le contenu et le moment de ces séances.

Lorsqu'on sait que l'Éducation nationale peine déjà à assurer sa mission de transmission des connaissances et de partage des valeurs de la République, comment lui ajouter une telle responsabilité sans poser toutes ces garanties ? De toute évidence, et nous y veillerons, les cours que la ministre entend imposer doivent avoir pour seul fondement et but de protéger les enfants et non de les perturber dans leur intimité.

### De quoi avez-vous peur ?

En faisant rentrer à l'école un sujet aussi intime sans poser tous les garde-fous, il y a inévitablement des dérives, des propos tenus qui ne sont pas adaptés à l'âge des enfants. Le nouveau programme d'éducation à la vie sexuelle est certes très détaillé, mais, pour autant, il est insuffisant et parfois ambigu. Quand il est demandé de « préparer les élèves » au « degré de maturité » pour « la sexualité », « ses plaisirs et les désirs qui lui sont associés », ou encore de leur faire découvrir

la sexualité « dans toutes ses dimensions », en évoquant « l'expérience d'un désir et d'un plaisir [sexuel] partagé » à travers une œuvre, ce n'est plus de l'information et de la prévention, c'est de l'éventuelle excitation ! Quid du respect des enfants quand, en primaire, les tout-petits entendent parler de sexualité dans leur classe, de manière parfois très crue, notamment à l'occasion de questions posées par des enfants qui réagissent aux propos de l'enseignant ? Les traumatismes psychiques se créent en une fraction de seconde là où l'équilibre mental met des années à se construire. Qui saura prévenir ces risques de perturbation chez les enfants ? C'est au ministère d'assumer la responsabilité de les éviter, sans se défaire sur les enseignants.

### Avez-vous déjà constaté des dérives ?

Oui, notre (pourtant toute jeune) association a déjà été saisie par des parents dont les enfants ont été choqués par des propos inadaptés et sortant du cadre fixé, faute de limites clairement énoncées. C'est le droit à l'enfance qui est nié quand l'école parle de sexualité à un âge où cela peut constituer une effraction psychique. Ce temps de l'enfance doit être sacralisé car c'est dans cette période que tout se dessine. ●

PROPOS RECUEILLIS  
PAR CHARLOTTE D'ORNELLAS

\*letempsdelenfance.fr

# L'événement



Pascale Morinière, présidente des Associations familiales catholiques.

FLORENT BARDOCS/ABACA

## Lettre ouverte à la ministre de l'Éducation nationale

**MOBILISATION** Les Associations familiales catholiques (AFC) ouvrent une pétition sur leur site internet pour réclamer la prise en compte des inquiétudes de nombreux parents

**L**e futur programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité vise à donner un cadre aux trois séances annuelles dispensées de la maternelle à la terminale. S'il prend bien en compte l'éducation à l'intimité, la prévention des risques et la lutte contre les abus et les discriminations, ce programme n'est pas encore acceptable pour les familles pour les quatre raisons suivantes :

**Les parents sont invisibilisés**  
Les enfants sont conditionnés à se référer à des « adultes de confiance » issus de leur entourage. Les parents sont assimilés aux autres éducateurs sans aucune distinction. Or, les parents sont les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants. Ce programme supprime, dans l'esprit des enfants, la place particulière et l'autorité légitime de leurs parents. Pire, il conditionne les enfants à voir en leurs parents des adultes maltraitants en puissance.

D'autre part, ce programme exclut les parents des sujets qui touchent à l'intimité des transmissions familiales et nie leur droit fondamental de pouvoir exprimer leurs réserves éventuelles, car ils ne sont pas prévenus du contenu à l'avance. Quelle est la légitimité de l'État pour contourner ainsi les parents ?

**Le genre est omniprésent**  
Dans la version du texte qui circule actuellement, la lutte contre les « stéréotypes de genre et les assignations de rôle » est déployée de manière répétitive tout au long du cursus scolaire. Les exercices rappellent ceux de l'ABCD de l'égalité, il y a onze ans, qui avaient suscité le même rejet de la part des familles. L'Éducation nationale s'est-elle arrogé le droit de rééduquer les familles à travers leurs enfants ?

**Le consentement est promu comme nouvelle norme éthique**  
Le « consentement », nécessaire mais insuffisant, apparaît comme la norme éthique indépassable dans les relations entre les personnes.

Avant 18 ans, l'enfant, puis l'adolescent, n'est pas encore capable de choix personnels entièrement responsables et doit être protégé par les adultes. Le consentement doit être accompagné de points de repère solides, éthiques, mais aussi juridiques. Ce programme, qui voudrait ne pas transmettre de normes, promeut en fait des normes comportementalistes qui laissent les enfants et les jeunes sans boussole éthique.

**Les émotions sont instrumentalisées**  
Nous devons aider les enfants à comprendre et nommer leurs émotions. Mais celles-ci ne suffisent pas comme seul référentiel pour la prise de décision. Les enfants doivent passer leurs émotions au crible de l'intelligence pour juger de leur pertinence et de leur importance. Là encore, cette nécessaire formation aux émotions doit être complétée par une formation objective de l'intelligence et de la raison, car un abuseur sait créer un environnement émotionnel favorable à la commission d'abus. N'est-ce pas précisément le rôle attendu de l'école ?

Dans cette période où la démocratie est mise à mal et la société fracturée, nous vous demandons de ne pas créer de point de crispation supplémentaire entre les familles et l'école. Ayons la clairvoyance de laisser les questions sociétales en dehors des murs de l'école, car elles relèvent de la liberté de conscience.

Madame la Ministre, nous vous demandons solennellement de ne pas publier ce programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité. ●

**ANNE GENETET**

## « L'école doit jouer un rôle essentiel »

**ENTRETIEN** Éducation à la vie affective et sexuelle, protection des enseignants, groupes de besoins, brevet des collèges... La ministre de l'Éducation nationale revient sur les principaux sujets de l'actualité scolaire

### INTERVIEW

**Vous avez affirmé sur Europe 1, le 19 novembre dernier, que le programme d'éducation à la sexualité en cours d'élaboration ne faisait aucune référence à la théorie du genre. La version consultée récemment par le JDD contient cependant de nombreuses allusions à cette notion...**

Le programme était déjà construit à mon arrivée. Je l'ai lu en détail et j'y ai apporté mes remarques, ce qui a conduit à des modifications. Conformément au Code de l'éducation, ce programme intègre l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle adaptée à chaque âge. Dès le collège, il aborde les relations à soi-même, aux autres et à la société, incluant respect, consentement et compréhension des notions de fille et garçon. Pour les plus jeunes, l'accent est mis sur la vie affective et relationnelle. Avec l'âge, les thèmes s'élargissent à des enjeux comme la prévention des maladies sexuellement transmissibles. L'éducation relationnelle a également pour ambition de lutter contre la consommation préoccupante d'images pornographiques chez les jeunes.

**Des modifications vont-elles être apportées d'ici au 5 décembre, date de la présentation de ce programme au Conseil supérieur de l'éducation ?**

Le CSE se tiendra courant décembre. Nous avons déjà consulté les organisations syndicales qui nous ont donné un avis consultatif. Nous allons poursuivre les consultations. Ce processus est volontairement long pour per-

mettre un débat approfondi, afin d'atteindre l'objectif : offrir aux jeunes les outils pour comprendre les relations sociales, lutter contre les violences faites aux femmes et sensibiliser à la sexualité. Par exemple, la question de l'âge approprié pour aborder des sujets comme la contraception reste à débattre, notamment à l'aune de pubertés de plus en plus précoces.

**Des spécialistes de la petite enfance seront-ils également consultés ?**  
Oui, des psychologues, des pédiatres et des pédopsychiatres ont été consultés. J'ai personnellement veillé à ce que les notions soient introduites de manière appropriée, en tenant compte des capacités de compréhension des enfants.

**Quelle place ce futur programme réserve-t-il aux parents, reconnus par le Code civil comme les premiers éducateurs de leurs enfants ?**

L'immense majorité des parents, quel que soit leur milieu, n'aborde pas ces sujets avec leurs enfants. En tant que médecin, j'ai souvent constaté que de nombreux jeunes manquaient totalement d'informations. Dans ce contexte, l'école doit jouer un rôle essentiel. Le programme sera disponible sur Éduscol, permettant aux parents d'y accéder. Il est également important de prévoir des espaces de dialogue. Je souhaite qu'un contenu adapté à chaque âge soit accessible directement dans les établissements scolaires, permettant aux élèves de trouver des réponses à leurs questions à tout moment.

**Une récente enquête du Syndicat de la famille, constatée par huissier, a exposé des contenus**



La ministre de l'Éducation, Anne Genetet, a reçu le JDD dans son bureau de la rue de Grenelle, jeudi.

ANTHONY QUITTOD

# L'événement

**Inadaptés d'éducation sexuelle dans des manuels scolaires et des sites agréés par l'Éducation nationale. Allez-vous prendre des mesures afin de supprimer ces contenus ?**  
Je n'ai pas connaissance de ces contenus et vais me renseigner.

**L'auteur des menaces de mort proférées à l'encontre du proviseur du lycée Maurice-Ravel à Paris a été condamné à une amende de 600 euros et à un stage de citoyenneté. Sur Europe 1, vous avez jugé que c'était « un coup porté à l'Éducation nationale ». Envisagez-vous de demander une réforme législative pour durcir les peines en cas de violences verbales ou menaces visant le personnel éducatif ?**

Je tiens d'abord à exprimer mon soutien au proviseur et à toute la communauté éducative. Les juges doivent comprendre que leurs décisions envoient un message important à la société. Nos professeurs et chefs d'établissement méritent le soutien de toute la nation. Je rappelle toutefois que le procureur avait initialement requis une peine plus ferme d'un an de prison avec sursis et a fait appel de la décision. Laissons l'appel suivre son cours.

**Quels dispositifs concrets allez-vous mettre en place pour protéger les chefs d'établissement et enseignants confrontés à de telles menaces ?**

D'abord, en cas de menace, agression ou attaque, je les encourage à en parler. Désormais, ils bénéficient d'une protection fonctionnelle systématique qui leur garantit une assistance juridique, matérielle et, dès que cela est nécessaire, ils peuvent bénéficier d'une protection policière. Des équipes mobiles peuvent intervenir pour garantir la sécurité et la protection des établissements scolaires. Par ailleurs, un professeur contesté dans son enseignement de la laïcité peut faire appel à un référent académique formé pour le conseiller, le soutenir et, si besoin, assister à ses cours pour l'accompagner dans ses missions.

**Quelles mesures concrètes contribuent à rétablir l'autorité à l'école allez-vous mettre en place ?**

L'autorité du personnel éducatif est un enjeu clé touchant tous les établissements, y compris les écoles primaires. Mon objectif est de la restaurer pleinement. J'y travaille avec la communauté éducative et des chercheurs, pour proposer un plan d'action adapté. Ce chantier inclut également une réflexion sur les infractions scolaires : leur définition, les sanctions appropriées, et le suivi des élèves en cas d'exclusion définitive, afin d'éviter leur marginalisation.

**Envisagez-vous des sanctions pour les « parents démissionnaires » ?**

En effet, les contestations proviennent parfois des parents, et il est crucial de les responsabiliser, bien que cela soit complexe. Prenons l'exemple de l'usage des téléphones portables : si la loi interdit l'usage du téléphone portable à l'école pendant les cours et les temps de récréation, cette démarche doit être soutenue par un message clair aux parents pour qu'ils encadrent cette pratique à la maison et contribuent au respect de la loi dans l'enceinte de l'école. L'école a besoin de l'implication de tous les parents.

**Où en est-on de cette interdiction ?**  
Certains établissements l'appliquent,



ANTHONY QUITOT

mais d'autres peinent. Pour y remédier, il est indispensable d'allouer davantage de surveillants pour rappeler les règles et sanctionner si nécessaire. Ma consigne aux chefs d'établissement est claire : tout mettre en œuvre pour assurer le respect de l'interdiction des portables déjà établie depuis 2018 dans la loi.

**Comment comptez-vous concrètement sécuriser les établissements scolaires ? En avez-vous les moyens financiers ?**

Un établissement scolaire doit concilier ouverture sur le monde et protection contre les intrusions. Certains rencontrent des problèmes très graves, comme des tirs de carabine signalés sur leurs façades [le collège Mallarmé à Marseille, NDLR].

Pour y remédier, 150 postes de conseiller principal d'éducation et 600 postes d'assistant d'éducation seront créés en 2025. L'an dernier, 500 établissements avaient été identifiés comme prioritaires. À ce jour, 400 ont été équipés de caméras, portiques, alarmes anti-intrusion. Grâce à un budget de plus de 4 millions d'euros, en collaboration avec les collectivités locales, je vais en sécuriser 600 supplémentaires en 2025,

portant le total des établissements sécurisés à 1 000.

**La notion de laïcité passe mal auprès de certains élèves et de leurs parents. Comment comptez-vous sortir de ce dialogue de sourds ?**

Tous les élèves ne remettent pas en cause la laïcité. Mais il est vrai que certains professeurs, y compris dans des disciplines moins attendues comme les mathématiques ou le sport, ressentent le besoin de formations renforcées et d'outils face à des contestations croissantes. Nous avons mis en place un programme obligatoire de formation sur cinq ans, des référents laïcité dans chaque académie, et des formateurs dédiés. Je souhaite en outre que cette formation continue après ce cycle de cinq ans et qu'elle soit proposée dans la formation initiale des professeurs.

**Un sondage Ifop de 2023 révèle que cette notion est également mal perçue par certains jeunes enseignants...**

L'école doit développer l'esprit critique et l'art du débat, y compris chez les professeurs, confrontés parfois au modèle anglo-saxon, très différent de notre laïcité. Il est essentiel de leur offrir des espaces pour échanger et obtenir des réponses à leurs interrogations. Les référents laïcité, véritables soutiens, doivent être à leurs côtés.

**La défense de la laïcité passe-t-elle nécessairement par la caricature des religions ?**

Il est important de distinguer deux aspects. D'une part, les enjeux de laïcité, pour lesquels divers outils pédagogiques peuvent être utilisés, y compris des caricatures, sans obligation. D'autre part, la liberté d'expression, qui doit également être enseignée et expliquée. En France, dans le cadre de notre laïcité, critiquer une religion n'est pas un délit, et le blasphème n'est pas condamné par la loi. Il est crucial de faire comprendre cela aux élèves, car céder sur ces principes reviendrait à laisser triompher l'obscurantisme.

**Que répondez-vous aux syndicats d'enseignants qui estiment que les groupes de niveaux sont peu efficaces, stigmatisent les élèves en difficulté et nécessitent de gros moyens ?**

Les groupes de besoins ont été mis en place à la rentrée en sixième et en cinquième. L'évaluation des organisations retenues par les établissements nous permettra d'en mesurer les effets. Les premiers retours sont prometteurs. En fin de collège, 30 % des élèves ne maîtrisent pas les fondamentaux ; il est urgent d'intervenir. Les professeurs adaptent ces groupes en fonction de leurs besoins et observent un meilleur suivi individuel, et les élèves bénéficient d'une attention accrue. L'objectif est double : accompagner tous les élèves et élever le niveau général. Une mission d'évaluation pour les groupes en sixième et en cinquième est en cours ; des premiers résultats en mars et des bilans en juin sont attendus.

**Quelles mesures prendrez-vous si le Conseil d'État annule l'arrêté relatif aux groupes de besoins ?**

La mise en place de ces groupes nécessite un cadre juridique approprié. S'il se confirmait que l'arrêté utilisé n'était pas le bon véhicule, un décret serait publié très prochainement pour concrétiser les mesures annoncées pour les classes de quatrième et de troisième.

**Le brevet des collèges, désormais obligatoire pour entrer en seconde, soulève des questions : où iront les élèves non admis ? Les places en CAP sont-elles suffisantes ?**

Je rappelle tout d'abord que cette mesure vise à élever le niveau de tous nos élèves, et je veux rappeler quelques chiffres : ce sont 120 000 élèves qui n'ont pas obtenu leur brevet l'année passée. À la place, ils pourront choisir une voie adaptée, par exemple en CAP, ou intégrer une classe prépa-seconde, expérimentée dans chaque département, avec des effectifs réduits. Ces classes permettent de réussir un lycée en quatre ans plutôt que d'échouer en trois. Le nombre de places en CAP sera ajusté en fonction des besoins des élèves et des filières, dans une dynamique évolutive et concertée. Les CAP, en tant que voies professionnalisantes, sont constamment adaptés aux besoins des différentes filières professionnelles. Ce travail se fait en collaboration avec les collectivités locales, les régions, responsables de l'information sur les métiers, et les entreprises, qui expriment leurs besoins. ●

PROPOS RECUEILLIS  
PAR ÉLISABETH CAILLEMER